

Monsieur Max Ruelokke
Président et premier dirigeant
Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Place TD, 5^e étage
140, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H6

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 3 juin dans laquelle vous suggérez que je renvoie le projet de forage exploratoire de la Corridor Resources Inc. au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador dans le golfe du St-Laurent (le projet) à un médiateur ou à une commission d'examen en vertu de l'alinéa 25 b) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi).

Dans votre lettre, vous indiquez qu'à cette étape de l'évaluation environnementale au moyen d'un examen préalable, ni l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'Office), ni les ministères ou les organismes experts consultés n'ont de preuve qui démontre que le projet est susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement. Toutefois, vous affirmez que les préoccupations soulevées dans les commentaires du public qui ont été transmis à l'Office justifient, selon l'Office, que le projet soit renvoyé à un médiateur ou à une commission d'examen.

J'ai examiné minutieusement votre recommandation et j'ai tenu compte des commentaires envoyés à l'Office de même que ceux que j'ai personnellement reçus. Bon nombre des préoccupations soulevées dans ces commentaires sont liées à une question stratégique plus générale, à savoir si des activités pétrolières et gazières devraient être menées dans le golfe du St-Laurent, et sur les effets environnementaux possibles de telles activités sur le plan régional. Une évaluation environnementale propre à un projet en vertu de la Loi, peu importe qu'il s'agisse d'un examen préalable ou d'une commission d'examen, n'est pas le moyen le plus approprié pour prendre en compte et traiter de ce genre de questions générales qui vont bien au-delà de l'examen dudit projet.

Par conséquent, je suis arrivé à la conclusion qu'il est approprié d'employer une approche à deux volets qui abordera à la fois les préoccupations générales soulevées dans les commentaires du public et permettra de réaliser l'évaluation environnementale du projet.

.../2

En premier lieu, en ce qui concerne les préoccupations générales du public à propos des activités pétrolières et gazières dans la zone côtière à l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, mes collègues des ressources naturelles tant au fédéral qu'au provincial, l'honorable Joe Oliver et l'honorable Shawn Skinner, conviennent que l'évaluation environnementale stratégique de la zone côtière à l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador réalisée par l'Office en 2007 doit être actualisée. Cette tâche devrait inclure des activités de consultation publique approfondies qui aborderont les préoccupations soulevées à ce jour et les effets environnementaux plus larges que des activités pétrolières et gazières dans cette région pourraient causer. Mon collègue fédéral et ses représentants sont prêts à travailler avec l'Office et avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador afin d'assurer l'élaboration et la mise en place d'un cadre de travail approprié pour la réalisation de cette évaluation environnementale stratégique actualisée, le plus tôt possible.

En deuxième lieu, pour ce qui est du projet, j'ai déterminé que l'évaluation environnementale devrait être poursuivie et achevée par l'Office sous forme d'examen préalable. Je suis persuadé qu'une évaluation de type examen préalable, qui comprendra une consultation publique approfondie, peut traiter adéquatement les questions liées au projet. La réalisation de l'évaluation environnementale du projet au moyen d'un examen préalable est également conforme à la modification réglementaire apportée en 2005 qui excluait les projets de forage exploratoire au large des côtes du *Règlement sur la liste d'étude approfondie* de façon à ce que ces projets soient évalués au moyen d'un examen préalable.

Je suis certain que l'évaluation environnementale stratégique actualisée par l'Office, ainsi que l'évaluation environnementale stratégique que le gouvernement du Québec est actuellement en train de réaliser, produiront un ensemble de données exhaustif sur les conditions environnementales dans la zone pertinente du golfe du St-Laurent.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

L'honorable Peter Kent, C.P., député

c.c.: L'honorable Joe Oliver, C. P. , député
L'honorable Shawn Skinner, M.A.L.